Image not found or type unknown

Aquisition de la Naturalisation Francaise

Par **sarizk**, le **12/04/2014** à **12:37**

Bonjour,

Je voudrais me renseigner concernant l'acquisition de la naturalisation française.

Combien d'années de travail dans une société française à l'étranger il nous faut pour avoir le droit de faire une demande de naturalisation. Et est-ce que c'est obligatoire qu'on est toujours dans notre travail ou bien c'est faisable même si j'ai quitté ça fait quelques années, en sachant que j'ai rendu beaucoup de service à la communauté française et j'ai plusieurs lettres d'appréciation.

Par **domat**, le **14/04/2014** à **17:59**

bjr,
le fait de travailler pour une société française à l'étranger n'est pas un critère pour acquérir la nationalité française.
une des conditions essentielles est la résidence en france.
sauf bien sur si vous avez rendu des services exceptionnelles à la france,qui est un cas particulier.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés